Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260326-26_10-DE

MAIRIE DE LASSY
35 580 LASSY
☐ : **02.99.42.03.33**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	18

Vote
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nul ou blanc : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture D'Ille-et-Vilaine
Le : 01/04/2026
Et
Publication ou notification du : 01/04/2026

L'an 2026, le 26 mars 2026 à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LE CHENECHAL Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles avec l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/03/2026. Les notes explicatives de synthèses ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/03/2026.

Présents : M. LE CHENECHAL Didier, Mme LEDUC Véronique, M. BOURDEVERRE Jean-Yves, M. MOULARD Hugues, Mme DELGADO Céline, M. BOUCAULT Sébastien, Mme AUGEREAU Nathalie, M. LE MERLUS François, M. SOUTIF Olivier, M. COUGOULAT Erwann, Mme PINGIER Emmanuelle, M. LEDUC Valentin, M. LEGEAY Gérard, Mme FOUQUART Cécile.

Absents ayant donné procuration : Mme Alexandra SAPIN à Mme Véronique LEDUC, Mme Mélanie LEHOBEY à Mme Nathalie AUGEREAU, Mme Marie MABILLE à M. Jean-Yves BOURDEVERRE, M. Franck NOËL à M. Gérard LEGEAY.

Absents : Mme Caroline THIBAULT

A été nommé secrétaire : M. Olivier SOUTIF

26-10 – AFFAIRES COMMUNALES : NOMINATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite procéder à la nomination de quatre conseillers municipaux délégués.
Le maire informe le conseil municipal de son choix de nommer Monsieur Olivier SOUTIF, Monsieur François LE MERLUS, Monsieur Sébastien BOUCAULT et Monsieur Valentin LEDUC conseillers municipaux délégués et précise que ceux-ci pourront percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal dans la limite du maximum des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints.

Le conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,
Vu l'exposé du Maire,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à des délégations de fonction du maire à des conseillers municipaux,

PRENDS ACTE de la nomination de Monsieur Olivier SOUTIF en tant que conseiller municipal délégué pour remplir les fonctions relatives aux domaines de compétences concernant :

- Les pratiques sportives
- La gestion des équipements sportifs
- Les associations

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260326-26_10-DE

PRENDS ACTE de la nomination de Monsieur François LE MERLUS en tant que conseiller municipal délégué auprès de Maire Adjoint Monsieur Hugues MOULARD pour remplir les fonctions relatives aux domaines de compétences concernant :

- Suivi des travaux au quotidien
- Tenu de l'agenda du service technique

PRENDS ACTE de la nomination de Monsieur Sébastien BOUCAULT en tant que conseiller municipal délégué pour remplir les fonctions relatives aux domaines de compétences concernant :

- Communication et réseaux sociaux
- Applications et infrastructure numérique
- Éclairage public

PRENDS ACTE de la nomination de Monsieur Valentin LEDUC en tant que conseiller municipal délégué pour remplir les fonctions relatives aux domaines de compétences concernant :

- Mobilités douces
- Chemins ruraux
- Aménagement du parcours « santé »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De PRENDRE acte de la désignation de quatre conseillers délégués.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/04/2026
Le Maire,
Didier LE CHÉNÉCHAL

